



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 83658

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur les dérapages intolérables constatés durant le festival des musiques metal « Hellfest » qui a eu lieu à Clisson (Loire-Atlantique) du 18 au 20 juin 2010. Dans le cadre d'un reportage diffusé fin juin sur TF1, le groupe de metal suédois « Watain » appelle par exemple à la haine des chrétiens en les traitant lors d'un concert de « chiens de chrétiens ». Ce reportage montre également la présence de répliques de Croix de fer, décorations de l'armée allemande, qui peuvent être considérées comme des symboles du IIIe Reich. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ce festival et savoir pourquoi celui-ci n'a pas été interdit.

Texte de la réponse

Le festival « Hellfest », dont la 5e édition s'est déroulée à Clisson du 18 au 20 juin 2010, est une manifestation importante qui rassemble un nombreux public amateur de musique rock, plus particulièrement des genres esthétiques « punk » ou « métal », illustrés par des artistes professionnels reconnus. Il convient de rappeler que l'État ne soutient pas financièrement ce festival qui s'est tenu, cette année encore, dans de bonnes conditions d'organisation et de sécurité. Tout en comprenant que l'expression artistique développée lors du festival « Hellfest » puisse heurter telle ou telle sensibilité, le ministre de la culture et de la communication considère qu'il ne lui appartient pas de prendre position sur le bien-fondé de cette programmation, ni de susciter des initiatives administratives pour interdire, au préalable, la tenue de ce festival. D'une façon générale, les démarches artistiques doivent bénéficier du respect de la liberté d'expression dans les limites qui sont fixées par la loi sous le contrôle du juge, à qui il revient, s'il en est saisi, d'examiner la qualification juridique des divers éléments exprimés à cette occasion, qu'il s'agisse de certaines paroles de chansons ou d'objets à portée symbolique, présentés au public.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83658

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7738

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 9991